

REGLEMENT

CONCOURS DE NOUVELLES

Article 1 : La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, organise un «concours de nouvelles».

Article 2 : Ce concours est gratuit.

Article 3 : Imaginer une nouvelle incluant les cinq mots suivants :

Génération - Porte - Mémoire - Message - Héritage

Tous les genres de la fiction seront acceptés (policier, sentimental, fantastique, terroir...)

Article 4 : Les manuscrits seront obligatoirement inédits, écrits en français, n'excédant pas **6 pages**.

Ils seront présentés dactylographiés de la manière suivante :

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman
- Grandeur de caractère : Corps 12.

Chaque nouvelle devra porter un titre.

Article 5 : Afin de préserver l'anonymat les textes ne devront comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif.

Chaque participant(e) précisera son nom, prénom, adresse et téléphone en lettres d'imprimerie sur un feuillet séparé, placé dans une enveloppe cachetée jointe à sa nouvelle.

Il ne sera accepté qu'une seule nouvelle par participant(e).

Article 6 : Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix. Ils seront de plein droit membres du jury pour l'année en cours.

Article 7 : Les participant(e)s devront déposer **avant le 30 avril 2017** deux exemplaires de leur œuvre dans les médiathèques intercommunales du réseau de la Communauté de Communes ou les faire parvenir par courrier à :

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE
Réseau Intercommunal de Lecture Publique
« Concours de nouvelles »
26, quai des croisades
30220 AIGUES-MORTES

Et envoyer par mail le fichier du texte proposé au format « WORD » à l'adresse suivante :
b.coste@terredecamargue.fr

N.B. Ne seront pris en compte que les participants ayant envoyé la version papier ET numérique.

Article 8 : Le jury, composé de lecteurs du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, de professionnels de l'écriture et des lauréats de l'année précédente, désignera en toute indépendance le(s) lauréat(es).

Les décisions seront sans appel.

Article 9 : La remise des prix est programmée le vendredi 2 juin 2017 à 19h.

Un courrier vous sera envoyé ou remis par vos bibliothécaires.

Article 10 : Les textes ne seront pas rendus. Les candidats - et pour les mineurs, leur(s) parent(s) ou tuteur - en participant à ce concours, autorisent, de fait, la Communauté de communes Terre de Camargue à reproduire leur œuvre sur ses supports de communication, et ce, jusqu'au 31 décembre 2027.

Article 11 : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Pour tout renseignement, s'adresser au :

Communauté de communes Terre de Camargue

26 quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

04.66.73.93.14

b.coste@terredecamargue.fr

Bibliothèque intercommunale / Palais des Sports et de la Culture / 30240 Le Grau du Roi

04.66.53.04.63

mediatheque.legrauduroi@terredecamargue.fr

Bibliothèque intercommunale / Rue Folco de Baroncelli / 30220 Saint-Laurent d'Aigouze

04.66.53.90.51

mediatheque.saintlaurentdaigouze@terredecamargue.fr

Bibliothèque intercommunale / Boulevard Gambetta / 30 220 Aigues-Mortes

04.66.53.68.16

mediatheque.aiguesmortes@terredecamargue.fr

Communauté de Communes Terre de Camargue

www.terredecamargue.fr

Portail de lecture publique

www.terredecamargue-culture.com